



**Bureau communautaire
Mardi 12 Décembre 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI.

Absents : Mme Marie PASSIEUX, M. Gérald VALENTINI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Désignation d'un représentant titulaire pour siéger à la Commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA)

Monsieur REVEL rappelle que par délibération 2020.29.09.12 en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoirs au Bureau communautaire de la Communauté de communes pour prendre toute décision concernant la désignation des représentants de l'intercommunalité dans les instances extérieures et les commissions ne présentant pas de caractère réglementaire.

Vu la délibération n°2020.10.27.43, portant création et composition de la Commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA),

Considérant que le Bureau communautaire peut procéder à la désignation de membres auprès d'organismes extérieurs,

Considérant que le décès de Monsieur DIDELET implique de procéder à son remplacement au sein de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée où il siégeait en qualité de titulaire.

Monsieur REVEL propose aux membres du Bureau communautaire la candidature de Monsieur Patrick-Albert JAURES, Maire de Mourèze afin de procéder au remplacement de Monsieur DIDELET, en qualité de titulaire à la Commission MAPA.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Patrick-Albert JAURES en qualité de représentant titulaire au sein de la Commission Marché à Procédure Adaptée,

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées au conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 14 Décembre 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL